



DCM DU 28 SEPTEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.243

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **28 septembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 22 septembre 2023 - **Date d'affichage** : 4 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Elsa ROUSSEL, Rozenn PIEL et Anne VIOT.

7 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Jean-Christophe GILBERT et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

7 pouvoirs : M. Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Lydia MÉRET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

ELECTION DES 2 ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

VU la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat ;

VU la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU la délibération 2023.242 en date du 28 septembre 2023 déterminant le nombre d'adjoints ;

Le Conseil municipal vient de décider la création de deux postes d'adjoints supplémentaires portant à huit le nombre des adjoints à la ville de Liffré.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, et considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, il est proposé de constituer un bureau électoral pour l'élection des deux nouveaux adjoints.

Il est rappelé qu'afin de respecter la règle de parité issue de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la liste doit uniquement être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe sans que l'éventuelle absence de parité entre l'ensemble des adjoints ne puisse être prise en compte

Il est proposé que le bureau électoral soit composé de deux assesseurs au moins.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les candidatures de Mme Chantal FRANCANNET et de Monsieur Grégory PRENVEILLE aux fonctions d'adjoints ; et propose de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès de lui, d'autres candidatures.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire constate les candidatures de Mme Chantal FRANCANNET et de Monsieur Grégory PRENVEILLE ; et les met aux voix.

Les conseillers municipaux sont ensuite invités, à l'appel de leur nom, à remettre leurs bulletins de vote auprès du matériel de vote mis en place à cet effet.

Candidat : Madame Chantal FRANCANNET

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages blancs déclarés nuls : 0

Nombre de voix obtenues : 29

Candidat : Monsieur Grégory PRENVEILLE

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages blancs déclarés nuls : 1

Nombre de voix obtenues : 28

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vu les résultats des votes :

- **DECLARE** élue Madame Chantal FRANCANNET ayant obtenu la majorité des voix, et la proclame 7^{ème} adjointe pour être immédiatement installée ;
- **DECLARE** élu Monsieur Grégory PRENVEILLE ayant obtenu la majorité des voix, et le proclame 8^{ème} adjoint pour être immédiatement installé.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr